

## INFORMATIONS, RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES PRIX FEMMES DE MÉRITE 2019

Depuis 1994, le **PRIX FEMMES DE MÉRITE**  
de la Fondation Y des femmes participe à :

La reconnaissance du rôle des femmes dans l'avancement de la société parce qu'il met en lumière des femmes qui, par leur engagement et par leurs réalisations dans leur sphère respective, ont un impact positif et durable dans la société.

À travers sa valeur sociale ajoutée, il vise à appuyer le Y des femmes, dont la mission est de contribuer à bâtir un avenir meilleur pour les femmes, les filles et leurs familles.

PRIX  
FEMMES  
DE  
MÉRITE

WOMEN  
OF  
DISTINCTION  
AWARDS

2019

## INFORMATION, PROCÉDURES ET RÈGLEMENTS 2019

Une candidature peut être soumise par une candidate, une tierce personne ou une entreprise/organisme dans une ou plusieurs des sept (7) catégories suivantes :

CATÉGORIES	CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ
<b>Affaires et entrepreneuriat</b>	Elle est entrepreneure, gestionnaire ou professionnelle. Les gens de son milieu reconnaissent son engagement constant vers l'excellence. Elle a apporté des changements positifs et durables pour créer des occasions de croissance et de développement. Elle démontre du respect et de l'engagement envers son entreprise, ses clients et ses collègues.
<b>Arts, culture et design</b>	Elle enrichit la société grâce à ses talents et son engagement, que ce soit dans les arts visuels, la littérature, l'architecture, le design ou les arts de la scène. Elle facilite la création, la promotion et le développement des arts, du design et de la culture.
<b>Engagement social et environnemental</b>	Elle s'engage activement dans une cause sociale ou environnementale. Elle contribue concrètement au développement durable et responsable de notre société en raison de son sens de l'équité, de la justice sociale et de l'entraide.
<b>Information et éducation</b>	Elle excelle dans l'art d'informer par des messages inspirants, enrichissants et efficaces. Par son excellent sens de la communication, elle stimule le désir d'apprendre ou de s'informer.
<b>Services publics</b>	Elle œuvre dans un secteur public ou para public. Dans son rôle, elle est à l'écoute des besoins de sa communauté et défend avec conviction des dossiers touchant les intérêts de la population. Elle est la voix du changement, car elle pose des gestes menant à l'action.
<b>Recherche et Innovation</b>	Ses recherches apportent des changements significatifs dans son domaine ou dans la société grâce à la mise en lumière de concepts novateurs. Elle a un esprit visionnaire et met concrètement en application le fruit de son travail.
<b>Sport et Santé/ mieux-être</b>	Elle œuvre pour la promotion et le développement de la santé, de l'activité physique et du mieux-être dans sa communauté. Elle apporte des changements positifs et durables en encourageant les membres de sa communauté à changer leurs habitudes de vie et en favorisant des modes de vie sains, tant physiquement que mentalement.

# CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

## *Les candidates doivent :*

- Répondre aux conditions propres à la catégorie ou aux catégories dont la candidature a été soumise ;
  - La Fondation Y des femmes se réserve le droit de modifier le choix de la catégorie de toute candidature, si elle juge nécessaire, et ce, sans préavis.
- Valider l'exactitude de la candidature si elle est présentée par un tiers, et ce, avant de la soumettre à la Fondation ;
- Avoir quitté la politique depuis au moins douze (12) mois ou de ne pas prévoir se présenter en politique au moment de la sélection des lauréates ;
  - La politique est un monde aux frontières floues. Ceci dit, cette condition s'applique uniquement aux élues ou anciennes élues de partis politiques tant au niveau municipal, provincial et fédéral.
- Résider dans une des régions administratives du Québec depuis au moins 6 (six) mois ;
  - Depuis 2019, nous avons étendu le territoire d'éligibilité pour le Prix Femme de mérites à l'échelle provinciale. Toutefois, les candidates élues en tant que lauréates et habitant les villes éloignées sont responsables de défrayer les frais de déplacement pour les activités organisées dans le cadre du Prix Femmes de mérite (tournage vidéo, entrevue médiatique, dévoilement des lauréates, remise de prix)
- Être présente lors du dévoilement des lauréates en mai 2019 (date à confirmer) ;
- Participer à une visite du Y des femmes de Montréal et sa Fondation pour mieux connaître la mission, ses actions et ses différents programmes et services ;
- Être disponible pour un tournage vidéo (si le cas échéant) ;
- Être présente lors du Prix Femmes de mérite le jeudi 26 septembre 2019.

***Devenir lauréate du Prix Femmes de mérite 2019 signifie également devenir ambassadrice du Y des femmes de Montréal et de sa Fondation \* :***

## **Devenir ambassadrice signifie...**

- **Soutenir les activités de promotion et la réalisation des objectifs de la Fondation du Y des femmes par :**
  - Le don de parole : partager son engagement avec le Y des femmes de Montréal et sa Fondation dans ses réseaux (sociaux, professionnels, etc.) ;
  - Le partage d'expertise : démontrer une ouverture à partager son expertise et son vécu dans le cadre des activités tenues au Y des femmes de Montréal, et ce, à partir de l'obtention du Prix ;
    - Exemple : amener les femmes à développer leur pouvoir d'agir ou leur leadership à travers des conférences, des déjeuners discussions, des rencontres inspirantes avec les participantes du Y des femmes, etc.
  - Le don financier : sachant que la Fondation Y des femmes de Montréal a pour mission de chercher du financement pour assurer le déroulement des programmes et services du Y des femmes de Montréal, la lauréate peut, sur une base volontaire, appuyer la Fondation par un don personnel ou en organisant une collecte de fonds.
- **Être disponible pour des entrevues avec les médias et ainsi promouvoir le Y des femmes de Montréal à travers son Prix Femmes de mérite (si le cas échéant).**

*\* Les éléments ci-dessus sont optionnels, mais seraient grandement appréciés.*

## RÈGLEMENTS

- Une candidature peut être soumise par la candidate, une tierce personne, une entreprise ou un organisme.
- La candidature doit répondre à tous les critères d'admissibilité et être accompagnée du dossier de mise en candidature dûment rempli.
- La candidate ne peut être nommée Femme de mérite dans plus d'une catégorie au cours de la même année.
- La candidate ne peut pas être nommée Femme de mérite deux fois dans la même catégorie, quel que soit l'année d'obtention du prix.
- Si une candidature n'est pas retenue, elle peut être soumise à nouveau.
  - La Fondation conservera le dossier de la candidate non retenu, et ce, pendant une période de quarante-huit (48) mois. Si elle ne souhaite pas que son dossier soit conservé, elle doit aviser la Fondation par téléphone ou par courriel.
- Les employées et les membres des comités et conseils d'administration du Y des femmes et de sa Fondation peuvent soumettre leur candidature 24 mois après la fin de leur mandat/emploi ;
- Une présidente d'honneur peut présenter sa candidature seulement 24 mois après l'année de présidence ;
- Les Prix Femmes de mérite ne sont pas attribués à titre posthume (la lauréate doit être vivante lors de l'annonce de sa nomination).

## SOUMETTRE UNE CANDIDATURE

SEULS LES DOSSIERS COMPLÉTÉS ET CONTENANT OBLIGATOIREMENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SERONT CONSIDÉRÉS :  
(svp, conservez l'ordre ci-dessous)

- Cahier de mise en candidature dûment complété et signé ;
- Curriculum vitae incluant une brève description du parcours professionnel, des activités bénévoles, de la formation, des réalisations et des reconnaissances obtenues s'il y a lieu ;  
(MAXIMUM : 2 pages – toute page supplémentaire sera retirée du dossier) ;
- Une (1) lettre d'appui répondant à la question suivante et datée de l'année en cours :
- En quatre points, quels sont les principaux éléments qui font en sorte que vous soyez convaincu(e) que la candidate répond aux critères de sélection de ce prix (cf. page suivante) ?  
(MAXIMUM : 1 page – toute page supplémentaire sera retirée du dossier) ;
- Une (1) photo professionnelle récente (format électronique 300 dpi).

*\* Pour la catégorie **entrepreneuriat**, joindre un exemplaire des plus récents états financiers audités de l'entreprise ou un rapport de mission d'examen.*

Les dossiers doivent être acheminés par courriel à l'adresse suivante :

[fondation@ydesfemmesmtl.org](mailto:fondation@ydesfemmesmtl.org)

**Date limite : Vendredi 25 janvier 2019**

### CONSEILS POUR LA RÉDACTION DU DOSSIER

- Garder en tête les critères d'évaluation. La capacité à inspirer, à innover, l'impact des actions posées, l'influence et le rayonnement dans la société, ainsi la contribution bénévole sont des thèmes importants dans l'évaluation des candidatures.
- Mettre de l'avant la raison de la candidature, démontrer les traits de personnalité ainsi que les expériences personnelles et professionnelles.
- Diversifier les réponses et donner des exemples concrets sur le parcours et les accomplissements.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

CRITÈRES DE SÉLECTION	PONDÉRATION
<b>Impact</b> : réalisations marquantes qui ont apporté des changements positifs et durables dans notre société.	30 %
<b>Innovation</b> : changements positifs dans notre société grâce à des concepts originaux et novateurs.	20 %
<b>Engagement</b> : contribution importante dans la vie communautaire et collective, encourageant notamment la solidarité et l'inclusion.	30 %
<b>Inspiration</b> : capacité à inspirer et à motiver.	20 %

## INFORMATION

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec :

**Sonia Wong**, Coordonnatrice administrative  
**Fondation Y des femmes**  
Tél. : 514 866-9944 | @ : [fondation@ydesfemmesmtl.org](mailto:fondation@ydesfemmesmtl.org)